

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 05 décembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 05 décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 03 décembre 2022

Membres qui ont pris part aux délibérations : 09 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, Christèle BOE, Alain MALGOUYRES, Marie-Rose MIRABEL,

Excusés : David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART (procuration à Laurent NORMANDIN-VARENNES), Sylvie POMIER

Absent : José GOUVEIA

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- **Chemin rural de Roussel**
- **Remboursement de frais**
- **Tableau des effectifs 2023**
- **Décision modificative n°1 et n°2**
- **Convention de servitude avec TE47 (AMPUB)**
- **Convention de servitude avec TE47 (EFFBC)**
- **Extinction éclairage public**
- **Demande de subvention rue de l'église**
- **Désignation représentant pour la commission « Ad'Hoc » dénommé « transition numérique »**

- **Questions diverses**

1. Chemin Rural du Roussel

Lors de la vente de la propriété agricole et des bâtiments par Mr et Mme Carniel, le géomètre a constaté que l'emprise cadastrale du chemin rural desservant les terres et la maison ne correspondait pas à la réalité du terrain. Le Géomètre, Mr Camiade a recommandé une régularisation rapide de la situation foncière de ce chemin rural

Mme Le Maire a proposé aux nouveaux propriétaires de leur vendre le dit chemin qui ne dessert que leurs propriétés, parcelles agricoles, bâtiments et maison d'habitation

Mr et Mme GALAN Christian nouveaux propriétaires des terres agricoles au lieu-dit Le Roussel, et Mr GALAN Fabien propriétaire (avec sa conjointe) de la maison d'habitation sont venus présenter leur projet aux élus et répondre ainsi à la proposition de Mme Le Maire

Ils souhaitent bien entendu régulariser le tracé du chemin mais ne désirent pas devenir propriétaires de l'intégralité du chemin, ils proposent

- Soit d'échanger les parcelles avec la mairie pour régulariser la totalité de l'emprise du chemin
- Soit d'échanger les parcelles avec la mairie pour régulariser l'emprise du chemin qui va jusqu'à la maison d'habitation et acquérir la portion du chemin qui traverse les bâtiments et se prolonge sur près de 100m au-delà

Les nouveaux propriétaires se proposent de donner toutes les surfaces nécessaires et prendre à leur charge les frais inhérents à ces régularisations

Mme le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal les élus avaient envisagé de faire participer les propriétaires à l'entretien de chemins ruraux goudronnés quand le chemin ne dessert que leur maison.

La maison d'habitation du Roussel rentrerait donc dans ce dispositif si la délibération était votée par les élus

Les élus présents échangent avec Mrs et Mme Galan et posent toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension de la situation.

Compte tenu de la complexité du sujet et que quelques élus sont absents ce soir, le conseil municipal décide de différer leur réponse aux nouveaux propriétaires et Mme Le Maire s'engage à revenir vers eux rapidement.

Mme le Maire doit également prendre contact avec un notaire pour se faire conseiller et connaître les obligations de la mairie en matière de régularisation de l'emprise du chemin

2. Remboursement de frais

Mme Bonneu a fait des achats pour la préparation des corbeilles de nos aînés. Compte tenu que la commune n'a pas de compte avec ce magasin, Mme Bonneu a avancé des fonds à hauteur de 20.51€

Mme le Maire demande aux élus l'autorisation de rembourser ces frais

Les élus sont favorables à l'unanimité

Délibération 2022_54

3. Tableau des effectifs 2023

A ce jour la commune emploie 9 agents :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 1° classe	B	1	1	17h30 hebdo
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	1	31h50 hebdo
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2° classe	C	1	1	
Agent technique		1	1	22h45 hebdo
TOTAL		4	4	
NON TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE TECHNIQUE				
Agent technique	C	1	1	21h00 hebdo
		1	1	19h15 hebdo
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	1	26h15 hebdo
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 2° classe	C	1	1	10h30 hebdo
TOTAL		4	4	

Mme le Maire précise que Blandine Martini a terminé son congé maternité le 23 novembre et est actuellement en congé parental jusqu'au 24 mai 2023. Coralie Dupas avait assuré

son remplacement pendant le congé de maternité, elle assurera également le remplacement pour le congé parental.

Délibération 2002_55

4. **Décision modificative**

Décision modificative no 1 relative à la MAM

Madame le Maire explique que suite aux travaux réalisés pour la construction de la Maison Assistante Maternelle, les montants attribués aux frais d'études doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre afin de les intégrer dans le coût des travaux. Ces frais d'études sont de 35114€. Cette opération budgétaire est neutre en matière de dépenses et n'a aucun impact sur le budget de la commune

Décision modificative no 2 relative aux travaux du bâtiment IMBERT

Madame le Maire explique que suite aux travaux réalisés pour la réalisation de bâtiment communal rénovation du bâtiment IMBERT, les montants attribués aux frais d'études doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre afin de les intégrer dans le coût des travaux. Ces frais d'études sont de 35 973 €. Cette opération budgétaire est neutre en matière de dépenses et n'a aucun impact sur le budget de la commune

Les élus sont favorables à l'unanimité pour valider ces 2 décisions modificatives

Délibération 2022_56

Délibération 2022_57

5. **Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE47**

Afin de raccorder les 3 appartements du bâtiment IMBERT au réseau électrique il est nécessaire d'implanter des ouvrages de distribution électrique sur le domaine public en aérien et en souterrain.

Ces travaux nécessitent de conclure une convention de servitude sur la rue de l'église au bénéfice du Territoire d'Energie 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Les élus sont favorables à l'unanimité et donnent tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents nécessaires

Délibération 2022_58

Délibération 2022_59

6. **Extinction éclairage public**

Depuis plusieurs années la commune déjà sensibilisée aux économies d'énergie, avait décidé de couper l'éclairage Public de minuit à 6h du matin.

Le contexte économique actuel nous impose de faire de nouvelles économies, Mme le Maire propose donc une extinction de l'éclairage public de 23h à 6h du matin

Les élus sont favorables à l'unanimité

Délibération 2022_60

7. **Demande de subvention pour les travaux rue de l'église**

Dans la continuité des travaux du bâtiment Imbert, la réfection de la rue de l'Eglise va avoir lieu. Mme Le Maire propose aux élus de solliciter tous les organismes susceptibles de verser une subvention d'investissement à la commune. Les élus sont favorables à l'unanimité et donnent tous pouvoirs à Mme le Maire pour établir ces demandes

Délibération 2022_61

8. **Désignation représentants pour la commission Ad'Hoc**

Compte tenu du nombre important d'élus absents ce soir et ces nominations n'étant pas urgentes Mme le Maire propose de reporter cette désignation à début 2023.

9. **Questions diverses**

➤ **Cadeaux Noël Ecole**

Les enfants de l'école effectuent régulièrement de petites randonnées autour du village

Afin que chaque élève puisse mettre sa gourde d'eau dans un sac à dos, Mme le Maire propose d'acheter 60 petits sacs à dos. Le coût de ces 60 sacs s'élève à 238€ TTC

Les élus sont tous favorables à cet achat. Les sacs seront distribués aux enfants lors du goûter de Noël.

➤ **Food Truck**

Un FOOD TRUCK qui avait participé à la fête du village en octobre, propose de s'installer tous les vendredis soir place de la mairie.

Les élus sont favorables

➤ **Demande de Subvention**

✓ **Prévention Routière**

L'association « la prévention Routière » sollicite auprès de la commune une subvention.

Cette association venait, il y a quelques années, dans l'enceinte de l'école, initier les enfants aux risques routiers et leur faisait passer le « permis piéton ». Mais l'an dernier il semblerait qu'elle ne soit pas venue. Les élus sont favorables à verser une subvention de 50€ si une intervention est prévue auprès des élèves de l'école

✓ **Téléthon**

L'association AFM TELETHON sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Les élus considèrent que ces dons relèvent plutôt du domaine personnel et ne souhaitent pas que la commune fasse un don à cette association

➤ **BROYAT des déchets verts**

Lors de son conseil du 24 novembre, l'agglomération d'Agen a modifié les règles de ramassage des déchets verts. L'aire de stockage « test » qui était située sur notre commune, rue de l'Autheronne sera supprimée. Les habitants de la commune pourront apporter leurs déchets verts à la déchetterie la plus proche.

➤ **HABITAT DES POSSIBLES**

Le 23 février 2023 à 14h30 sera organisée à la salle de fêtes de St Caprais une rencontre ciné débat de sensibilisation et de réflexion sur le domicile et l'avancée en âge. Toutes les personnes intéressées de la commune ou des communes avoisinantes sont conviées

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 16 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2022_54 : Remboursement de frais	Approuvée à l'unanimité
2022_55 : Validation des effectifs 2023	Approuvée à l'unanimité
2022_56 : Décision modificative n°1	Approuvée à l'unanimité
2022_57 : Décision modificative n°2	Approuvée à l'unanimité
2022_58 : Convention de servitude avec TE47 (AMPUB)	Approuvée à l'unanimité
2022_59 : Convention de servitude avec TE47 (EFFCB)	Approuvée à l'unanimité
2022_60 : Extinction de l'éclairage public	Approuvée à l'unanimité
2022_61 : demande de subvention rue de l'église	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	Excusé
BOUROUMEAU	Séverine	Excusé
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Procuration à L. NORMANDIN-VARENNES
GOUVEIA	José	Absent
MALGOUYRES	Alain	
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	
POMIER	Sylvie	Excusé